

**Association Centre Protestant de Vacances
Genève**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint à l'assemblée générale
pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2022**

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de
Association Centre Protestant de Vacances, Genève

RSM Audit Switzerland SA

Boulevard du Pont d'Arve 28
1205 Genève

Switzerland

T: +41 22 888 50 50

F: +41 22 300 53 47

www.rsmch.ch

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Centre Protestant de Vacances, Genève pour l'exercice portant du 1er février 2021 au 31 janvier 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2022 sont conformes aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques) et aux normes "Swiss Gaap RPC".

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

RSM Audit Switzerland SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O Bétrisey'.

O Bétrisey
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Howarth'.

J Howarth
Expert-réviseur

Genève, le 19 avril 2022

Annexes :

- Comptes annuels, (bilan, compte de profits et pertes et annexes)

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

BILAN AU 31 JANVIER 2022

ACTIF	<i>Notes</i>	31.01.2022	31.01.2021
ACTIFS CIRCULANTS			
<i>LIQUIDITES</i>			
Caisse		204 351.89	389 844.15
Poste		10 718.30	8 583.72
Banque		138 633.59	326 260.43
		55 000.00	55 000.00
<i>REALISABLES</i>			
Débiteurs	1	36 208.37	51 216.68
<i>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</i>			
Comptes de régularisation	2	65 286.76	46 696.85
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		305 847.02	487 757.68
ACTIFS IMMOBILISES			
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
Immeuble Groenroux	3	662 178.11	682 544.06
Matériel informatique		648 908.20	664 850.85
		13 269.91	17 693.21
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>			
Participation Centre sportif Vallée de Joux		81 489.25	81 071.25
Garantie de loyer		1 000.00	1 000.00
Parts SCI La Grange	4	4 429.25	4 429.25
Parts SCI Saint-Sorny	4	75 642.00	75 642.00
		418.00	0.00
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		743 667.36	763 615.31
TOTAL DE L'ACTIF		1 049 514.38	1 251 372.99

BILAN AU 31 JANVIER 2022

PASSIF	<i>Notes</i>	31.01.2022	31.01.2021
FONDS ETRANGERS			
<i>DETTES A COURT TERME</i>			
Créanciers divers		8 929.20	23 038.56
Ligne de crédit UBS		101 241.50	111 321.62
Comptes de régularisation	2	140 993.83	288 404.62
Part de résultat à restituer à l'échéance du contrat (CT)	7	1 253.06	0.00
<i>DETTES A LONG TERME</i>			
Part de résultat à restituer à l'échéance du contrat (LT)	7	0.00	3 641.05
Hypothèques		65 000.00	69 000.00
TOTAL DES FONDS ETRANGERS		317 417.59	495 405.85
FONDS AFFECTES			
	5		
Fonds Mimosa		49 903.99	58 477.49
Fonds Loisirs pour Tous		31 932.00	33 840.00
Fonds projets		55 187.00	40 813.00
Fonds travaux immeuble		527 961.85	543 904.50
Fonds Helvetia-Mix		11 370.00	7 445.00
Fonds Bourse d'études		8 400.00	0.00
TOTAL DES FONDS AFFECTES		684 754.84	684 479.99
FONDS PROPRES			
Capital	6	38 622.20	38 622.20
Part du résultat à conserver	7	32 864.95	-3 950.06
Résultat de l'exercice	7	-24 145.20	36 815.01
TOTAL DES FONDS PROPRES		47 341.95	71 487.15
TOTAL DU PASSIF		1 049 514.38	1 251 372.99

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2021-2022

	Notes	Budget 2021-2022		Exercice 2021-2022		Exercice 2020-2021	
RECETTES							
Recettes des séjours		998 315.00	51.26%	890 748.60	43.53%	786 322.35	42.40%
Subventions	8	768 454.00	39.45%	880 598.00	43.03%	819 721.00	44.20%
Dons affectés	9	76 000.00	3.90%	129 290.00	6.32%	109 741.03	5.92%
Autres dons	10	63 000.00	3.23%	109 991.48	5.37%	98 751.70	5.32%
Recettes diverses	11	22 250.00	1.14%	18 805.18	0.92%	17 510.65	0.94%
Recettes Groenroux		19 660.00	1.01%	17 042.40	0.83%	22 542.65	1.22%
TOTAL DES RECETTES		1 947 679.00		2 046 475.66		1 854 589.38	
CHARGES							
Dépenses des séjours		560 893.00	28.80%	613 420.89	29.59%	478 885.25	26.43%
Aides accordées aux familles		60 000.00	3.08%	60 146.50	2.90%	48 839.41	2.70%
Soutien accordé aux séjours		56 975.00	2.93%	54 034.00	2.61%	49 002.00	2.70%
Frais de personnel	12	788 000.00	40.46%	847 015.17	40.86%	749 954.95	41.39%
Indemnités encadrement		203 970.00	10.47%	187 497.06	9.05%	167 047.01	9.22%
Formation des moniteurs		37 500.00	1.93%	22 183.12	1.07%	19 046.93	1.05%
Frais de locaux		50 700.00	2.60%	84 849.81	4.09%	47 737.94	2.63%
Frais de véhicules		15 800.00	0.81%	14 418.58	0.70%	15 389.20	0.85%
Frais administratifs	13	63 180.00	3.24%	73 053.40	3.52%	99 122.50	5.47%
Frais de fonctionnement	14	71 061.00	3.65%	72 180.38	3.48%	69 992.91	3.86%
Dépenses Groenroux		37 800.00	1.94%	39 985.83	1.93%	50 350.92	2.78%
Dépenses Arbusigny		1 800.00	0.09%	1 584.00	0.08%	1 744.45	0.10%
Charges exceptionnelles	15	0.00	0.00%	2 365.26	0.11%	14 910.97	0.82%
TOTAL DES CHARGES		1 947 679.00		2 072 734.00		1 812 024.44	
RESULTAT D'EXPLOITATION		0.00		-26 258.34		42 564.94	
FONDS AFFECTES							
Produits des fonds affectés	5	86 000.00		129 015.15		107 632.15	
Charges des fonds affectés		-86 000.00		-129 290.00		-109 741.03	
RESULTAT DES FONDS AFFECTES		0.00		-274.85		-2 108.88	
RESULTAT AVANT REPARTITION		0.00		-26 533.19		40 456.06	
Part du résultat à restituer	7	0.00		2 387.99		-3 641.05	
RESULTAT APRES REPARTITION		0.00		-24 145.20		36 815.01	

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31.01.2022	31.01.2021
-Perte / Bénéfice	-24 145.20	36 815.01
Amortissements immobilisations corporelles	20 365.95	20 365.95
Dim./augm. créances	15 008.31	1 562.28
Dim./augm. compte de régularisation actif	-18 589.91	32 201.42
Augm./dim. dettes à court terme	-22 936.42	121 489.48
Augm./dim. compte de régularisation passif	-147 410.79	-69 832.54
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-177 708.06	142 601.60
Investissement en immobilisation corporelles	0.00	0.00
Investissement en immobilisation financières	-418.00	-4 429.25
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-418.00	-4 429.25
Augm./dim. dettes à long terme	-7 641.05	-358.95
Fonds affectés	274.85	2 108.88
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	-7 366.20	1 749.93
Liquidités au début de l'exercice	389 844.15	249 921.87
Liquidités à la fin de l'exercice	204 351.89	389 844.15
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-185 492.26	139 922.28

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2022

Informations générales

Le Centre Protestant de Vacances est une association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique qui organise des camps de vacances et des activités de loisirs s'adressant aux enfants et adolescents entre 4 et 18 ans. Son siège est à Genève, en Suisse.

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture, de genre ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel ainsi que la confiance mutuelle.

Principe de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus. En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables « Swiss GAAP RPC »

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en Francs suisses.

Principes généraux d'évaluation comptables

a. Liquidités et dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

b. Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de la clôture.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, selon les taux suivants :

- Immeubles : 1.5%
- Véhicules : 20% (5 ans)
- Matériel : 25% (4 ans)
- Matériel informatique : 16.66% (6 ans)

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 5'000.00 par unité. Compte tenu de son usage, le matériel de camps est considéré comme « consommable » et partant, n'est pas immobilisé.

d. Créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

Notes concernant le Bilan et le Compte d'Exploitation

1. Débiteurs

Un compte débiteur a été créé spécifiquement pour le suivi des avances versées au Centre équestre de La Caracole. En effet, suite à une demande de leur part, un échéancier de paiement a été mis en place dès septembre 2018 pour les saisons suivantes (courant d'octobre à août). Cet échéancier prend en compte un pourcentage de risque d'annulation des activités, le solde final est calculé chaque année à la fin de l'été. Durant l'exercice 2020-21, un nombre important de séjours ont dû être annulés à cause de la pandémie de COVID-19. Le Centre équestre de La Caracole n'ayant pas été en mesure de rembourser directement l'Association pour les montants importants avancés, un plan de remboursement sur quatre ans a été mis en place.

2. Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

	<u>31.01.2022</u>	<u>31.01.2021</u>
<u>Comptes de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance ¹	34 022.55	20 305.30
Produits à recevoir ²	<u>31 264.21</u>	<u>26 391.55</u>
	<u>65 286.76</u>	<u>46 696.85</u>
<u>Comptes de régularisation passif</u>		
Charges à payer ³	55 158.52	71 103.23
Produits constatés d'avance ⁴	<u>85 835.31</u>	<u>217 301.39</u>
	<u>140 993.83</u>	<u>288 404.62</u>

¹ Les charges payées d'avance concernent essentiellement les arrhes des maisons louées pour les camps, et plus particulièrement ceux de l'été 2022. Des frais relatifs aux camps de février et de Pâques 2022, des primes d'assurances diverses ainsi que des frais relatifs aux logiciels informatiques complètent ce montant.

² Les produits à recevoir sont constitués des subventions communales de certaines communes ayant souhaité être facturées en fin d'année plutôt qu'en septembre. Au vu de la situation sanitaire, la maison de Groenroux n'a été que très peu louée en 2021 et n'a pas généré de débiteurs. Un don de la Fondation Sesam est en attente de réception. Des soldes d'assurance en notre faveur viennent compléter ce montant.

³ Les charges à payer en fin d'exercice 2021-22 sont peu élevées et sont principalement composées de soldes de cotisations sociales AVS et LPP.

⁴ L'État de Genève commençant l'année 2022 sous le régime des douzièmes provisoires, la première tranche de subvention 2022 habituellement versée durant le mois de janvier ne fait pas partie des produits constatés d'avance. Ceux-ci sont essentiellement constitués des montants relatifs aux inscriptions pour les camps de février et Pâques 2022

3. Immobilisations corporelles

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte.

Tableau des immobilisations au 31.01.2022

	Valeur brute au 01.02.2021	Fonds amort. au 01.02.2021	Invest.	Amortissements de l'exercice	Valeur brute au 31.01.2022	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 31.01.2022
Immeuble Groenroux ¹	1 062 843.20	-397 992.35	0.00	-15 942.65	1 062 843.20	-413 935.00	648 908.20
Matériel informatique ²	26 539.81	-8 846.60	0.00	-4 423.30	26 539.81	-13 269.90	13 269.91
	1 089 383.01	-402 415.65	0.00	-24 789.25	1 089 383.01	-427 204.90	662 178.11

¹ La maison de Groenroux est un lieu de vacances appartenant au CPV depuis plusieurs décennies. Elle est grevée d'une hypothèque de CHF 65'000.-. Utilisée comme lieu de vacances et de formation, la maison est également louée au grand public. Grâce à une recherche de fonds entreprise par l'association, d'importants travaux de mise aux normes incendie et de rénovation ont pu être entrepris dès octobre 2014. Aucune rénovation importante n'a été effectuée dans la maison pendant l'exercice 2021.

² En 2019, le CPV a fait l'acquisition de postes de travail fixes et portables pour ses collaborateurs. L'amortissement de ce matériel est calculé sur une base de 6 ans, qui est la période de renouvellement de ce type de matériel au sein de l'Association.

4. Parts SCI « La Grange » & SCI « Saint-Sorny »

Des parts de la SCI « La Grange » ont été acquises par le CPV pour € 70'000.00 durant l'exercice 2011, et activées pour un montant de CHF 90'708.00.

Suite à la chute de l'Euro par rapport au Franc Suisse en début d'année 2015, ces parts ont été réévaluées à CHF 78'420.30. Elles ont été réévaluées à nouveau à la fin de l'exercice 2019-2020 et s'élèvent aujourd'hui à CHF 75'642.00.

Au début de l'exercice 2021-22, deux particuliers ont fait don de leur part dans la SCI « Saint-Sorny » au CPV. Saint-Sorny est une abbaye située en Ardèche où le CPV organise des séjours depuis de nombreuses années. Elle appartient à une SCI dont le siège est à Genève et est gérée par une Association, l'Assy, également basée à Genève.

Les éventuelles dépréciations d'actifs sur ces immobilisations financières doivent être évaluées après trois exercices complets et ensuite tous les trois ans.

5. Fonds affectés

Variation des fonds affectés au 31 janvier 2022

	Solde au 01.02.2021	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Transferts	Solde au 31.01.2022
Fonds Mimosa ¹	58 477.49	33 390.00	-41 963.50	0.00	49 903.99
Fonds Loisirs pour Tous ²	33 840.00	37 500.00	-39 408.00	0.00	31 932.00
Fonds Projets ³	40 813.00	29 000.00	-14 626.00	0.00	55 187.00
Fonds Travaux immeuble ⁴	543 904.50	0.00	-15 942.65	0.00	527 961.85
Fonds Helvetia-Mix ⁵	7 445.00	15 000.00	-11 075.00	0.00	11 370.00
Fonds Bourse d'étude ⁶	0.00	14 400.00	-6 000.00	0.00	8 400.00
Total des fonds	684 479.99	129 290.00	-129 015.15	0.00	684 754.84

Variation des fonds affectés au 31 janvier 2021

	Solde au 01.02.2020	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Transferts	Solde au 31.01.2021
Fonds Mimosa	44 768.96	42 741.03	-29 032.50	0.00	58 477.49
Fonds Loisirs pour Tous	31 029.00	37 500.00	-34 689.00	0.00	33 840.00
Fonds Projets	42 126.00	13 000.00	-14 313.00	0.00	40 813.00
Fonds Travaux immeuble	559 847.15	0.00	-15 942.65	0.00	543 904.50
Fonds Helvetia-Mix	4 600.00	16 500.00	-13 655.00	0.00	7 445.00
Total des fonds	682 371.11	109 741.03	-107 632.15	0.00	684 479.99

¹ Le fonds Mimosa a été alimenté par un don de la part de la Fondation Albatros ainsi que de l'appel aux dons ciblé qui a été lancé fin novembre 2020 et s'est prolongé début 2021. A cela viennent s'ajouter des dons privés ponctuels. La traditionnelle vente de fleurs n'a pas eu lieu en 2021, seuls quelques bouquets ont été vendus directement à des entreprises.

² Un contrat de partenariat a été établi avec la Fondation Albatros ayant pour but de créer un fonds affecté afin de diminuer le prix des séjours uniformément à hauteur de 3 CHF par jour et par enfant.

³ Une recherche de fonds a été à nouveau effectuée auprès de la Fondation de la Banque Pictet afin de permettre de baisser les prix de certains camps. Le fonds Projets a été mis à profit pour tout notre programme des camps 2021.

⁴ Le fonds Travaux immeuble est amorti au même taux que l'immeuble Groenroux.

⁵ Le fonds Helvetia-Mix a été constitué au début de l'exercice 2019. Il a pour but de favoriser l'accueil d'enfants et de jeunes migrants dans les activités proposées par le CPV. Il a été alimenté par des dons de la Fondation Sesam, de la Fondation Albatros et de la Fondation Gandur pour la Jeunesse.

⁶ Le fonds Bourse d'étude a été constitué d'un don de la part d'une Fondation genevoise afin de soutenir les études de l'apprentie employée de commerce de l'Association. Cette bourse est versée sous forme de salaire complémentaire tous les mois à l'employée.

6. Capital

Tableau de variation du capital au 31 janvier 2022

	Solde au 01.02.2021	Dotations	Solde au 31.01.2022
Capital	38 622.20	0.00	38 622.20
Part du résultat à conserver	32 864.95	0.00	32 864.95
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	-24 145.20	-24 145.20
Total des capitaux propres	71 487.15	-24 145.20	47 341.95

Tableau de variation du capital au 31 janvier 2021

	Solde au 01.02.2020	Dotations	Solde au 31.01.2021
Capital	38 622.20	0.00	38 622.20
Part du résultat à conserver	-3 950.06	0.00	-3 950.06
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	36 815.01	36 815.01
Total des capitaux propres	34 672.14	36 815.01	71 487.15

7. Tableau de répartition du résultat

Selon le contrat de prestation signé entre le CPV et l'Etat de Genève couvrant la période 2018 – 2021, le CPV doit restituer à l'Etat 9% de son résultat annuel. Pendant la durée du contrat de prestation, les montants à restituer à l'Etat sont inscrits en fonds étrangers au bilan. Les montants à conserver par le CPV sont enregistrés dans une réserve « part du résultat à conserver » dans les fonds propres.

La période 2014-2017 s'étant soldée par un résultat positif, un remboursement a été effectué dans le courant de l'exercice 2018.

Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2018 - 2021

	31.01.2019	31.01.2020	Correction ¹	31.01.2021	31.01.2022	Cumul
Résultat avant répartition	27 078.67	-31 028.73	0.00	40 456.06	-26 533.19	9 972.81
Répartition résultat au 31.01.2019	-2 437.08	0.00	0.00	0.00	0.00	-2 437.08
Répartition résultat au 31.01.2020	0.00	2 792.59	0.00	0.00	0.00	2 792.59
Répartition résultat au 31.01.2021	0.00	0.00	-355.51	-3 641.05	0.00	-3 996.56
Répartition résultat au 31.01.2022	0.00	0.00	0.00	0.00	2 387.99	2 387.99
Part du résultat à restituer	2 437.08	-2 792.59	355.51	3 641.05	-2 387.99	1 253.06
Résultat après répartition	24 641.59	-28 236.14	-355.51	36 815.01	-24 145.20	8 719.75

¹ Une erreur de répartition de la part de subvention 2019 à restituer à l'Etat a été corrigée en début d'exercice 2021-21. En effet, l'article 13 du Contrat de Prestation établi entre le CPV et l'Etat de Genève stipule que le résultat cumulé du compte « Part de subvention à restituer à l'Etat » ne peut être négatif. Le solde éventuel doit être déduit de la part revenant au CPV en fin de période de contrat.

Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2014 - 2017

	31.01.2015	31.01.2016	31.01.2017	Correction	31.01.2018	Cumul
Résultat avant répartition	62 646.02	397 047.63	206 648.71	-486 140.08	74 578.05	254 780.33
Répartition résultat au 31.01.2015	-12 529.20	0.00	0.00	0.00	0.00	-12 529.20
Répartition résultat au 31.01.2016	0.00	-79 409.53	0.00	0.00	0.00	-79 409.53
Répartition résultat au 31.01.2017	0.00	0.00	-41 329.74	0.00	0.00	-41 329.74
Répartition résultat au 31.01.2018	0.00	0.00	0.00	0.00	-14 915.61	-14 915.61
Part de subvention à restituer	12 529.20	79 409.53	41 329.74	-121 535.02	14 915.61	26 649.06
Résultat après répartition	50 116.82	317 638.10	165 318.97	-486 140.08	59 662.44	106 596.25

8. Subventions

<u>Subventions</u>	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
État de Genève - DIP	377 000.00	377 000.00
État de Genève - DCS	8 000.00	0.00
Ville de Genève infrastructure/fonctionnement	175 300.00	175 300.00
Ville de Genève camps/production	82 065.00	79 005.00
Ville de Genève fonds apprentissage	3 000.00	0.00
Confédération - OFAS - art.7, al.2, LEEJ	162 319.00	137 141.00
Communes genevoises ¹	70 639.00	47 605.00
Communes romandes ¹	2 275.00	3 670.00
	<u>880 598.00</u>	<u>819 721.00</u>

¹ Suite à une action menée par le GLAJ (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) en 2003, la plupart des communes genevoises se sont engagées à subventionner les colons de leurs communes participant à nos activités, et ce à hauteur de CHF 10 par jour et par enfant. Depuis l'année 2017, une partie de ces communes ont augmenté leur subvention qui s'élève maintenant à CHF 15 par jour et par enfant. Certaines communes romandes soutiennent également nos activités. Détails pages suivantes.

La Ville de Genève soutient également le CPV par le biais d'une subvention en nature en mettant à disposition de l'Association des locaux pour l'organisation de ses centres aérés. La valeur annuelle des locaux mis à disposition s'élève à CHF 3'410. Cette subvention en nature est prise en charge par le Service des écoles et institutions pour l'enfance du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville.

Détail subventions communes genevoises (en fonction des journées-enfants)

	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
AIRE-LA-VILLE	345.00	0.00
ANIERES	540.00	620.00
AVULLY	325.00	345.00
AVUSY	645.00	320.00
BARDONNEX / CROIX-DE-ROZON	2 220.00	895.00
BELLEVUE	390.00	945.00
BERNEX	2 130.00	2 670.00
CAROUGE	6 711.00	2 262.00
CARTIGNY	225.00	50.00
CELIGNY	75.00	0.00
CHANCY	1 080.00	225.00
CHENE-BOUGERIES	3 045.00	2 000.00
CHENE-BOURG	1 070.00	630.00
CHOULEX	50.00	0.00
COLLEX-BOSSY	260.00	0.00
COLLONGE BELLERIVE	2 745.00	1 230.00
COLOGNY	795.00	825.00
CONFIGNON	2 605.00	1 615.00
CORSIER	900.00	300.00
DARDAGNY	630.00	670.00
GENTHOD	1 000.00	740.00
GRAND-SACONNEX	4 065.00	3 030.00
JUSSY	0.00	100.00
LACONNEX	675.00	390.00
LANCY / GRAND-LANCY	10 944.00	4 890.00
MEINIER	795.00	225.00
MEYRIN	2 085.00	2 625.00
ONEX	3 058.00	3 034.00
PERLY-CERTHOUX	675.00	1 025.00
PLAN-LES-OUATES	5 385.00	4 455.00
PREGNY- CHAMBESY	500.00	610.00
PRESINGE	0.00	80.00
PUPLINGE	710.00	620.00
RUSSIN	0.00	100.00
SATIGNY	4 875.00	3 390.00
SORAL	795.00	510.00
THONEX	540.00	380.00
TROINEX	540.00	915.00
VANDOEUVRES	825.00	560.00
VERNIER	1 050.00	800.00
VERSOIX	1 136.00	944.00
VEYRIER	4 200.00	2 580.00
	<u>70 639.00</u>	<u>47 605.00</u>

Détail subventions communes romandes (en fonction des journées-enfants)

	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
BEGNINS	0.00	150.00
BELMONT-SUR-LAUSANNE	0.00	50.00
BEROLLE	0.00	100.00
BOGIS-BOSSEY	0.00	600.00
CHESEREX	0.00	100.00
COMMUGNY	0.00	220.00
COURTELARY	0.00	100.00
CRASSIER	25.00	50.00
DUILLIER	50.00	0.00
ECHALLENS	100.00	150.00
ECUBLENS	50.00	100.00
EPALINGES	0.00	170.00
FOUNEX	620.00	440.00
FRIBOURG	0.00	70.00
GENOLIER	0.00	100.00
GOLLION	50.00	0.00
GRENS	150.00	0.00
HAUTEMORGES	50.00	0.00
LA NEUVEVILLE	0.00	100.00
LE MONT-SUR-LAUSANNE	200.00	0.00
LE VAUD	250.00	300.00
LUCENS	80.00	100.00
LUSSERY-VILLARS	160.00	0.00
MIES	80.00	120.00
MONTAGNY-PRÈS-YVERDON	0.00	50.00
MONTILLIEZ	0.00	50.00
PORT-VALAIS	0.00	100.00
PRANGINS	0.00	400.00
PREVERENGES	80.00	0.00
RUE	0.00	50.00
SAINT-GEORGE	100.00	0.00
SAINTE-CROIX	100.00	0.00
VAUX-SUR-MORGES	80.00	0.00
VINZEL	50.00	0.00
	<u>2 275.00</u>	<u>3 670.00</u>

9. Dons affectés

<u>Dons affectés</u>	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
Fondation Albatros	64 500.00	55 000.00
Fondation du groupe Pictet	20 000.00	10 000.00
Fondation privée genevoise	14 400.00	0.00
Fondation Gandur pour la Jeunesse	5 000.00	5 000.00
Fondation Sesam	5 000.00	5 000.00
Action bénévole Mimosa du Bonheur	405.00	19 096.03
Dons privés (Mimosa)	19 985.00	15 645.00
	<u>129 290.00</u>	<u>109 741.03</u>

10. Autres dons

<u>Dons</u>	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
Fondation privée genevoise	66 600.00	58 000.00
Fondation Albatros	18 000.00	0.00
Fondation Baur	0.00	15 000.00
Crédit Suisse	0.00	1 600.00
GLAJ-GE - Fonds Selim Neffah	4 084.00	1 291.20
FPCV	2 100.00	0.00
Appel donateurs "Merci"	12 046.85	18 641.00
Don parts SCI "Saint-Sorny"	418.00	0.00
Autres dons	6 742.63	4 219.50
	<u>109 991.48</u>	<u>98 751.70</u>

11. Recettes diverses

<u>Recettes diverses</u>	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
Location véhicules	5 830.00	5 775.00
Taxes non-résidents	11 800.00	11 520.00
Autres recettes	1 175.18	215.65
	<u>18 805.18</u>	<u>17 510.65</u>

12. Frais de personnel

Nombre de collaborateurs-trices : l'Association a employé moins de 10 collaborateurs-trices équivalent plein-temps sur l'exercice 2021-2022. Il en a été de même pour l'exercice précédent 2020-2021.

Le montant brut des indemnités versées à la Direction du CPV durant l'exercice 2021-22 s'élève à CHF 105'347.60. Durant l'exercice 2020-21, ce montant s'élevait à CHF 90'019.50.

13. Frais administratifs

<u>Frais administratifs</u>	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
Téléphone	9 859.93	6 969.80
Frais de bureau	10 114.00	9 166.05
Frais de port	7 042.85	6 996.05
Frais informatiques	24 802.07	52 857.54
Commission paiements en ligne	8 909.51	8 199.90
Frais de révision	4 500.00	4 500.00
Autres frais administratifs	7 825.04	10 433.16
	<u>73 053.40</u>	<u>99 122.50</u>

14. Frais de fonctionnement

<u>Frais de fonctionnement</u>	<u>2021 - 2022</u>	<u>2020 - 2021</u>
Frais de représentation	1 367.68	613.55
Frais d'événements	20 365.16	2 077.22
Frais d'animation	5 954.15	8 361.88
Frais de communication	23 496.83	31 461.82
Cotisations partenaires et honoraires	13 682.15	11 195.86
Recherche de fonds	0.00	290.73
Assurances association	4 315.05	9 804.50
Pertes et profits exercices antérieurs	1 488.54	-2 617.65
Annulation débiteurs douteux	791.32	8 145.41
Autres frais de fonctionnement	719.50	659.59
	<u>72 180.38</u>	<u>69 992.91</u>

15. COVID-19

Au 31 janvier 2022, le virus Covid-19 s'est répandu dans le monde entier et les mesures prises par les gouvernements pour en limiter la propagation ont consisté à restreindre considérablement la circulation des personnes, à restreindre les voyages, à fermer temporairement des entreprises et à annuler les événements ; ces mesures ont commencé à affecter les chaînes d'approvisionnement et les niveaux de demande de biens et de services dans le monde entier. Ces mesures ont un effet immédiat sur des secteurs tels que le tourisme, le transport et le commerce de détail, et ont commencé à affecter les chaînes d'approvisionnement et les niveaux de demande et de production de biens et de services dans le monde entier. À l'heure actuelle, on ne sait pas combien de temps les mesures prises resteront en vigueur, et compte tenu de la propagation rapide du virus, il est possible que d'autres mesures restrictives soient mises en œuvre.

À la date de publication des présents états financiers, il n'a pas été possible d'évaluer pleinement l'impact à long terme du virus sur les activités de l'Association. Néanmoins, l'Association estime, au mieux de sa connaissance et de sa conviction, que l'impact du virus et les mesures prises pour limiter sa propagation n'ont pas d'incidence matérielle sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. À cet égard, la direction n'a pas, à ce jour, identifié de risques probables importants qui remettent en cause la validité de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Les frais spécifiques liés à la gestion de la crise sanitaire ont été comptabilisés dans un compte de frais à part. Ceux-ci représentent principalement l'achat de matériel sanitaire, tels que des masques et des produits désinfectants, des nettoyages supplémentaires des locaux ou encore, des frais d'organisation de télétravail.